

6 agents à votre service :



Marie-Thérèse FISCHER



Yves HAMAYON



Fabienne LE CORRE



Lionel LE NAGARD



Marie KERGALE



Emmanuelle SAGUET



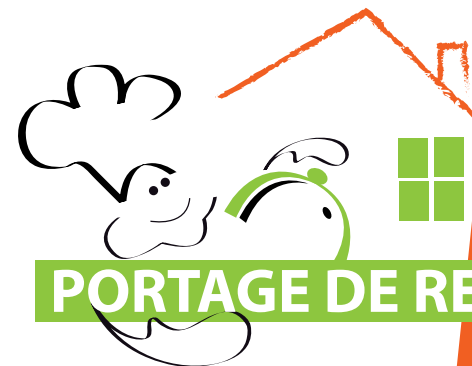
CONTACTS

CIAS  
LOUDEAC Communauté  
BRETAGNE CENTRE  
4 Bd de la Gare  
22 600 LOUDEAC

Tél : 02 96 66 14 61  
ou 02 96 66 09 09



www.loudeac-communaute.bzh



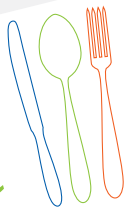
Des repas  
équilibrés livrés  
à domicile

Conception graphique : Service Communication - LOUDEAC Communauté BRETAGNE CENTRE



- ALLINEUC
- CAUREL
- COËTLOGON
- CORLAY
- GAUSSON
- GUERLÉDAN - MUR DE BRETAGNE
- GUERLÉDAN - SAINT-GUEN
- GRÂCE-UZEL
- HÉMONSTOIR
- LA CHÈZE
- LA FERRIÈRE
- LA MOTTE
- LA PRÉNESSAYE
- LANGAST
- LE CAMBOUT
- LE HAUT-CORLAY
- LE QUILLIO
- LOUDEAC
- MERLÉAC
- PLÉMET
- PLOUGUENAST
- PLUMIEUX
- PLUSSULIEN
- SAINT-BARNABÉ
- SAINT-CARADEC
- SAINT-ÉTIENNE-DU-GUÉ-DE-L'ISLE
- SAINT-GILLES-VIEUX-MARCHE
- SAINT-HERVÉ
- SAINT-MARTIN-DES-PRÈS
- SAINT-MAUDAN
- SAINT-MAYEUX
- SAINT-THÉLO
- TRÉVÉ
- UZEL

8 tournées  
afin d'apporter une  
réponse à toutes  
les demandes.



## LE FONCTIONNEMENT

Le service de portage de repas à domicile est un service public, vous permettant de bénéficier de repas équilibrés livrés à domicile.

Ils sont préparés par le **Logipôle du Centre Hospitalier du Centre Bretagne**, qui les conditionnent en barquettes filmées en liaison froide.

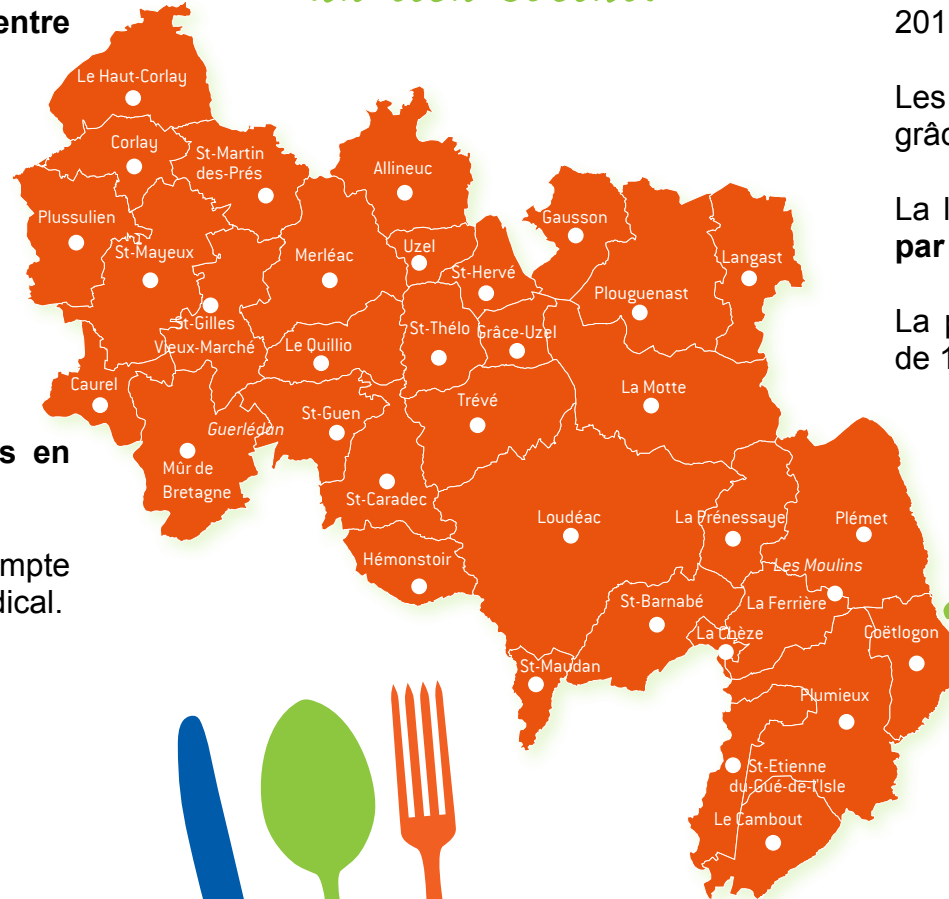
## POUR QUI ?

Les personnes âgées et les personnes en situation de dépendance.

Les régimes spécifiques sont pris en compte (sans sel et sans sucre) avec certificat médical.

Il est aussi possible de livrer des repas « hachés fins » pour les difficultés de mastication.

*Le portage de repas contribue au maintien à domicile, tout en créant un lien social.*



## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Une journée alimentaire comprend les repas du midi et du soir.

Le tarif est fixé à **9,90 euros TTC** pour l'année 2017 et révisable annuellement.

Les repas sont livrés en véhicule frigorifique grâce à notre équipe, **trois fois par semaine**.

La livraison est assurée pour **4 à 7 journées par semaine, du lundi au samedi**.

La prise en charge est **ponctuelle** (minimum de 1 mois), ou **régulière selon les besoins**.

*Il vous suffit de vous rendre à la mairie de votre commune pour vous inscrire.*

La signature du contrat se fait à domicile avec le service du portage.

